



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre de Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 septembre 2021

Personne en charge du dossier:  
Pascal Thill  
☎ 247 - 82955

Réf. CE / SCL : 60.627 - 1599 / nb  
Doc. parl. 7819

Objet : Projet de loi portant

- 1° approbation du Traité entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas en matière de coopération policière, signé à Bruxelles, le 23 juillet 2018 ;
- 2° modification de la loi modifiée du 21 décembre 2004 portant approbation du Traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg en matière d'intervention policière transfrontalière, signé à Luxembourg, le 8 juin 2004.

Monsieur le Président,

À la demande du Ministre des Affaires étrangères et européennes, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe les avis du Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Diekirch et du Parquet général portant sur le projet de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Pascal Thill  
Gestionnaire dirigeant